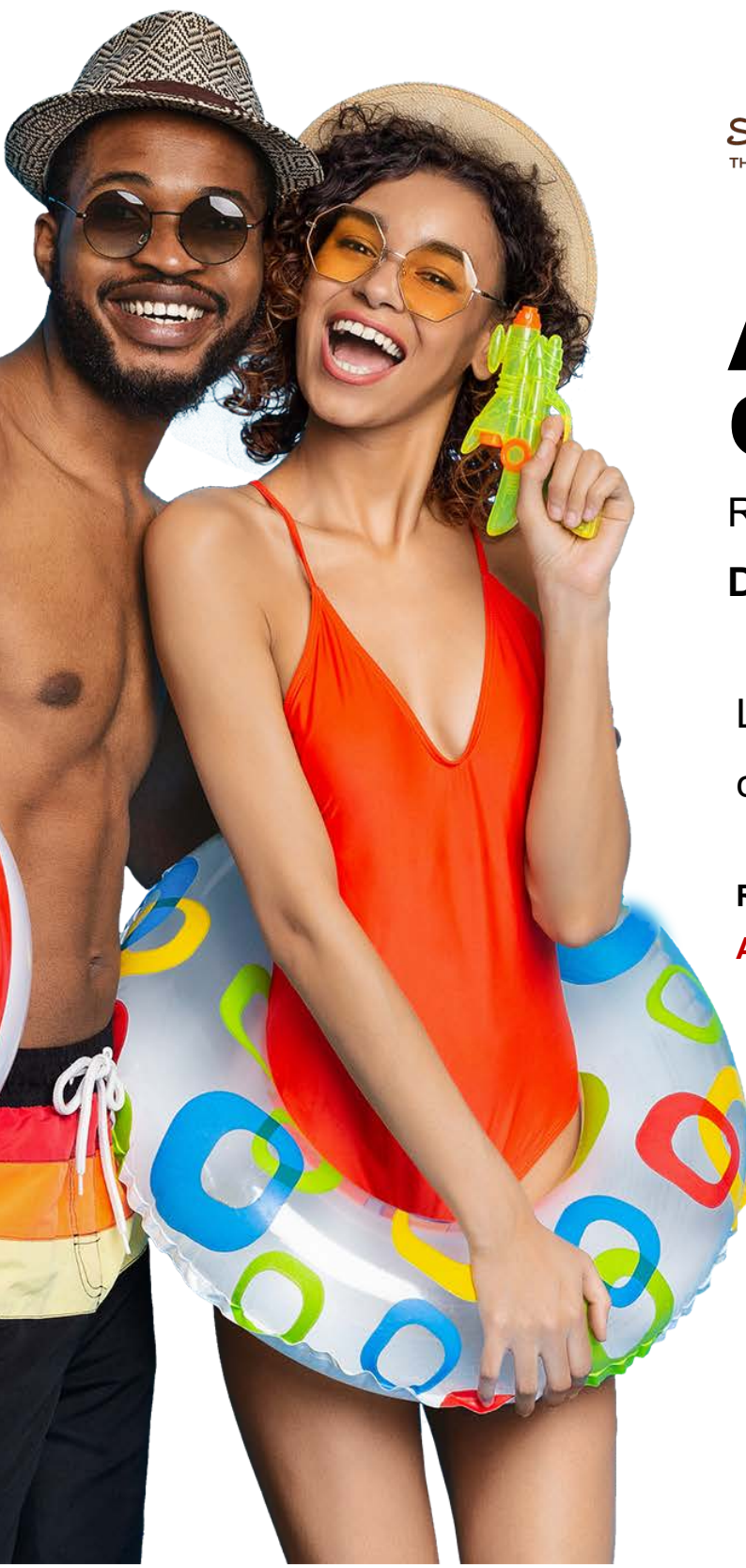




STAY 2021 CATION



APPEL A CANDIDATURE

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Du 1^{er} juillet au 31 août 2021

Le Présent document fait office de convention engagement.

Remise des dossiers de candidature :

Avant le jeudi 10 juin 2021 à 17h00 (locale)

Sommaire

ARTICLE 1 : DESCRIPTION DE L'OPERATION

ARTICLE 2 : CONDITIONS

ARTICLE 3 : LISTE DES PIECES DU DOSSIER DE CANDIDATURE

ARTICLE 4 : CONDITION D'ENVOI OU REMISE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

ARTICLE 5 : MODALITES

ARTICLE 6 : MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATS

ARTICLE 7 : CRITERE DE SELECTION

ARTICLE 8 : AUTORISATION

ARTICLE 8.1 : ATTESTATION

ARTICLE 9 : CONDITION DE PAIEMENT

ARTICLE 10 : MODIFICATION-ANNULATION

ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 12 : ENGAGEMENT

ARTICLE 13 : LITIGES

ARTICLE 14 : ANNEXE DECLARATIVE DE MINIMIS

OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

PRESENTATION DU PROGRAMME "I AM SAINT-MARTIN STAYCATION"

A la suite au vif succès de la première édition de l'opération I AM SAINT-MARTIN STAYCATION qui s'est tenue durant les mois de juillet et d'août 2020, bien que la situation économique c'est légèrement amélioré du fait que Saint-Martin n'est ni confiné, ni sous couvre-feu, il nous a paru opportun de lancer une 2ème édition de l'opération I AM SAINT-MARTIN STAYCATION revisitée qui se tiendra durant les mois de juillet et d'août 2021. Elle aura pour but :

- de redynamiser l'économie locale du fait des restrictions dues à la crise sanitaire limitant les déplacements
- de créer un sentiment d'appartenance au produit touristique
- de sensibiliser la population sur les atouts du territoire
- de faire découvrir et mettre en avant nos entreprises locales
- de réinjecter des fonds dans l'économie locale

LE BUDGET :

Un budget de 515.000€ sera donc alloué au projet

(Hors budget communication/Marketing)

Ce budget sera réparti de la façon suivante :

- 2000 bons de réduction de 100€ pour la catégorie « HOTELS »
- 5000 bons de réduction de 30€ pour la catégorie « RESTAURANTS »
- 5000 bons de réduction de 30€ pour la catégorie « ACTIVITES » touristiques (taxis tours, excursions, activités nautiques, ...)
- 1000 bons de réduction de 15€ pour la catégorie « COMMERCANTS »

Pour chaque catégorie, la valeur payée en bons Staycation ne pourra excéder 50% du montant total de la facture.

LES CONDITIONS D'ACCES :

Ce programme est ouvert aux associations exerçant une activité lucrative touristique et aux socio-professionnels (Hôteliers et Hébergeurs, Restaurateurs, Commerçants, Opérateurs d'activités touristiques) commercialement immatriculés sur la partie Française de l'île de Saint Martin.

4

Le plafond de bons est limité à 39.900€ par établissement adhérent au programme.

La date limite de remise des dossiers de candidature est fixée jusqu'au jeudi 10 juin 2021 à 17h locale.

L'opération I AM SAINT-MARTIN STAYCATION se tiendra du 1^{er} juillet au 31 août 2021.

LA PUBLICITE :

Le présent appel à candidature fera l'objet de publicités sur plusieurs supports, notamment :

- Lors d'une campagne auprès des sociaux-professionnels répertoriés dans la base de données de l'Office de Tourisme de Saint-Martin (e-mailings)
- Sur les radios et dans la presse locale (insertions publicitaires)
- Sur le site internet de l'Office de Tourisme (dans la rubrique « actualités »)
- Sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, ...

ANNEXES

REGLEMENT VALANT CONVENTION D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 : DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Le programme « I AM ST.MARTIN STAYCATION » a pour but :
 - de redynamiser l'économie locale du fait des restrictions dû à la crise sanitaire limitant les déplacements sur les territoires
 - de créer un sentiment d'appartenance au produit touristique
 - de sensibiliser la population sur les atouts du territoire
 - de faire découvrir et mettre en avant nos entreprises locales
 - de réinjecter des fonds dans l'économie locale

- Le Budget total alloué au programme « I AM ST.MARTIN STAYCATION » est de 515.000€ (Cinq Cent Quinze Mille Euros)

- Chaque utilisateur pourra bénéficier de deux bons de réduction dans chaque catégorie :
 - 100€ de réductions sur les réservations hôtelières ou hébergements pour un montant minimum de 200€
 - 30€ de réductions sur les consommations dans les restaurants, traiteurs, ... pour un minimum de 60€ de consommations
 - 30€ de réductions sur les activités touristiques (taxis tours, excursions, activités nautiques, ...) pour un minimum de 60€ d'achats de prestations
 - 15€ de réductions chez les commerçants pour un minimum de 30€ d'achats

Les bons de réduction présentés sur l'application sous forme de QR Codes seront disponibles après la démarche précisée ci-dessous soit appliquée par l'utilisateur. Les bons sont valables du 1^{er} juillet 2021 au 31 Août 2021.

Pour chaque catégorie, la valeur payée en bons Staycation ne pourra excéder 50% du montant total de la facture

LES MODALITES DE PARTICIPATIONS POUR L'UTILISATEUR (les vacanciers)

Être âgé de + de 18 ans

Les bons seront disponibles sous forme de QR Codes après :

1. Avoir téléchargé l'application « Staycation St-Martin » sur Google App ou App Store, Créer son compte et annexer les pièces lisibles :
 - Pièce d'identité,
 - Justificatif d'adresse de – de 3 mois (facture d'abonnement d'eau, d'électricité, de téléphone ou de télé) au nom de l'utilisateur.

Dans le cas échéant, si le consommateur n'a pas de justificatif d'adresse à son nom, il devra fournir :

- Attestation d'hébergement de - de 3 mois signée par l'hébergeur
- Justificatif d'adresse de – de 3 mois au nom de l'hébergeur (facture d'abonnement d'eau, d'électricité, de téléphone ou de télé)
- Pièce d'identité de l'hébergeur.

2. Le contrôle et la validation des inscriptions se fera par l'équipe du Staycation.

En cas de non-respect des modalités mise en place par le comité de pilotage, la direction de l'Office de Tourisme se réserve le droit de radier les consommateurs du dispositif Staycation.

LE COMITE DE PILOTAGE

6

Dans le cadre de la mise en place du programme « I Am Saint-Martin Staycation », l'Office de Tourisme a constitué un comité de pilotage qui est constitué de :

- La Présidente de l'Office de Tourisme,
- la directrice de l'Office de Tourisme,
- 2 agents en charge du marché local et régional,
- 2 agents au service communication,
- 2 personnes au service comptabilité,
- 2 personnes au service accueil et
- 4 chargés de mission.

Ce comité de pilotage va assurer, tout au long du projet, les choix stratégiques :

- la communication autour du projet,
- le lien avec les institutionnels,
- la validation des choix et les étapes essentielles,
- la surveillance du bon déroulement du projet,
- le travail préparatoire et la remontée d'information à l'assemblée délibérante.

Il va également permettre l'identification des investissements nécessaires, la planification des dates clés du projet.

Il produira aussi l'analyse des options proposées par le chef de projet et présentera la décision sur les orientations stratégiques.

ARTICLE 2 : CONDITIONS

L'appel à candidature est ouvert aux associations exerçant une activité lucrative touristique et aux socioprofessionnels (hébergeurs, restaurateurs, opérateurs d'activités touristiques et les commerçants) immatriculés sur la partie française de l'île de Saint-Martin :

- Le programme est limité à 39.900€ par socio-professionnel
- Ce programme n'est pas ouvert aux entreprises off-shore

Les associations seront soumises aux règles qui sont prévues dans le présent appel à candidature.

Les associations seront alors considérées dans tous les articles du présent appel à candidature, comme des socioprofessionnels"

7

ARTICLE 3 : LISTE DES PIÈCES CONSTITUANT LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Pièces obligatoires :

- Un Kbis
- Un Rib en euro au nom de la structure du socioprofessionnel
- L'appel à candidature qui fait office de convention d'engagement, les annexes complétées et signés :
 - *Une attestation sur l'honneur que le candidat est en règle avec ses obligations en matière fiscale et sociale, notamment au regard de la réglementation en vigueur en matière de droit du travail, et vis-à-vis de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
 - *Une attestation Minimis (1)

Pièces facultatives :

- La fourniture du Logo de l'entreprise candidate (au format EPS, PDF OU PNG)
- Tous supports publicitaires de votre entreprise (vidéo, flyers, photos) dans une bonne définition.

Le dossier d'appel à candidature sera disponible :

- Par voie numérique sur le site <https://www.st-martin.org/> dans la rubrique «actualités»

ARTICLE 4 : CONDITION D'ENVOI OU REMISE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Transmission par voie électronique par mail à l'adresse : pro@iamsaintmartin.fr
- Ou à l'Office de Tourisme en mains propres contre récépissé ou par lettre recommandée à l'attention de :

L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT MARTIN

10 Rue du Général de Gaulle – Marigot

97150 SAINT MARTIN

Du Lundi au Vendredi

(Hors Samedis, Dimanches, jours fériés et chômés)

De 09h00 à 17h00

8

Avant le jeudi 10 juin 2021 à 17h00 locale

**Les appels à candidature qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées,
ne pourront pas être retenus.**

ARTICLE 5 : MODALITES

- Chaque socio-professionnel devra constituer un dossier de candidature complet, rédigé en français, et signer par le gérant ou la personne ayant délégation de signature.
« Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparait que des pièces du dossier demandées sont manquantes ou incomplètes, l'Office de tourisme peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours. Seuls les dossiers comprenant l'ensemble des documents visés à l'article 3 supra seront recevables et feront l'objet d'un examen. »
- Le nombre de socio-professionnel n'est pas limité
- **Les biens loués seront exclusivement situés sur la partie française de l'île de Saint-Martin**
- Le socioprofessionnel devra transmettre la facture justifiant la réalisation de la prestation, de la vente ou du service auprès du client (facture client avec les noms des bénéficiaires et n° de leurs qr codes). Le projet « I am Saint-Martin Staycation » est limité dans le nombre de bons précisé à l'article 1 et dans le cadre de l'enveloppe budgétaire alloué pour chaque entreprise participante d'une part et pour le budget global d'autre part.
- Les bons hôtels sont exclusivement octroyés aux résidents de l'île de Saint-Martin et Sint-Maarten. Considérant l'île de Saint-Martin comme étant un seul territoire, et que par le principe que les bons « HOTELS » sont octroyés qu'aux résidents, ne sont pas considérés comme résidents toutes autres personnes ne justifiant pas de résidence sur le territoire de Saint-Martin/Sint-Maarten.

En cas de non-respect des modalités mise en place par le comité de pilotage, la direction de l'Office de Tourisme se réserve le droit de radier les socio-professionnels participants à l'opération I Am Saint Martin Staycation.

9

ARTICLE 6 : MODALITES D'ADMISSION DES CANDIDATS

- Le Comité de pilotage examinera la validité de chaque dossier de candidature selon les conditions de sélection indiquée à l'article 7, et validera la participation de chacun des candidats.

Seuls les socioprofessionnels respectant les conditions précisées à l'article 2 et ayant transmis un dossier complet pourront faire l'objet d'un avis favorable.

Les socioprofessionnels retenus seront informés par mail et recevront leurs identifiants pour accéder à leur profil sur l'application « Staycation St-Martin »

Une notification informant le rejet sera adressée aux socio-professionnels non retenus.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ADMISSION

- Transmettre un dossier complet comme décrit à l'article 3
- Être à jour de ses obligations en matière sociale prévues notamment par les articles L. 8222-1 et D. 8222-5 et suivants du Code du travail et signer l'attestation à l'article 8.1(annexée au dossier)
- Fournir l'attestation Minimis (annexée au dossier)
- Être immatriculé à Saint Martin – 97150
- Communiquer un RIB – Compte Euro – au nom de l'entreprise

ARTICLE 8 : AUTORISATION

- Les candidats retenus autorisent l'Office de Tourisme, à titre gratuit, à publier ou reproduire son nom ou entité ou son logo dans le cadre de la communication sur le programme **I AM SAINT-MARTIN STAYCATION**, sur tous supports, et notamment application et sites internet de l'Office de Tourisme et de ses partenaires.
- Le candidat concède à l'Office de Tourisme de Saint Martin, à titre gratuit, le droit de représentation (pour la communication publique notamment diffusion dans l'espace public, sur les sites web, ...), de reproduction (sur tout support tels que papier, affiche, brochures, cartes, flyers, publications, ...), utiliser les vidéos et photographies (les prises de vues prises par le soin de l'Office de Tourisme, par le socio-professionnel, ou par toute autre personne) sur tous supports et dans le monde entier sur une durée de 5 ans.
- Le candidat garantit à l'Office de Tourisme de Saint-Martin contre les conséquences de tout recours qui serait intenté à son encontre du fait des exploitations visées ci-dessus.
- La cession des droits est réalisée à titre gratuit

10

Fait à Saint-Martin,

Nom et qualité du signataire + Signature

ARTICLE 8.1: ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e),

« Nom, prénom et qualité du signataire »

Représentant de la société

« Nom de la société, tel qu'inscrit dans le k-bis »,

Forme juridique

« forme juridique actuelle de la société »

au capital social de

« Capital social de la société »,

immatriculée au registre du commerce sous le n°

« N° SIRET de la société »,

dont le siège social est situé au

« Adresse du siège social de la société »,

certifie sur l'honneur que la société

« Nom de la société, tel qu'inscrit dans le k-bis »

est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales notamment au regard de la réglementation en vigueur en matière de droit du travail, et vis-à-vis de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Fait à Saint-Martin,

Nom et qualité du signataire + Signature

ARTICLE 9 : CONDITION DE PAIEMENT

- Respecter les règles prévues dans le cadre de l'utilisation des bons prévu dans le présent appel à candidature. A savoir, chaque utilisateur pourra bénéficier d'un set de 2 bons sous forme de QR Codes dans chaque catégorie à utiliser selon les tranches ci-dessous :
 - 100€ sur les réservations hôtelières ou hébergements par tranche minimum de 200€
 - 30€ sur les consommations dans les restaurants, traiteurs, ... par tranche minimum de 60€ de consommations
 - 30€ sur les activités touristiques (taxis tours, excursions, activités nautiques, ...) par tranche minimum de 60€ d'achats de prestations
 - 15€ chez les commerçants par tranche minimum de 30€ d'achat

Les bons de réduction présentés sur l'application sous forme de QR Codes seront disponibles après la démarche précisée ci-dessous soit appliquée par l'utilisateur. Les bons sont valables du 1^{er} juillet 2021 au 31 Août 2021.

12

Il est précisé que toutes transactions ne respectant pas la règle précisée ci-dessous, sera rejetée par l'Office de Tourisme de Saint-Martin

Pour chaque catégorie, la valeur payée en bons Staycation ne pourra excéder 50% du montant total de la facture

- Les bons sont cumulables sur une transaction dans la limite des seuils prévus pour chaque catégorie.
- L'utilisateur communiquera au socioprofessionnel le numéro de son bon (qrcodes)
- A chaque prestation, le socioprofessionnel numérisera sur l'application « Staycation Saint-Martin» la facture de la prestation émise acquittée pour l'utilisateur en y associant le ou les bons électroniques correspondants

- L'évolution de l'application 2.0 permettra au service comptabilité de l'Office de Tourisme de Saint Martin, d'éditer la facture récapitulative, de générer l'édition des reçus des utilisateurs.

Le socioprofessionnel aura la possibilité de fournir sa facture et devra préciser le montant de la réduction accordée ainsi que les noms et prénoms des bénéficiaires dans le cadre du programme **I AM SAINT-MARTIN STAYCATION**.

- Une facture récapitulative à l'entête du socioprofessionnel, et sur laquelle doit figurer les nom, adresse, contact, n° de siret, devra être émise à l'attention de l'Office de Tourisme de Saint Martin. Cette facture sera obligatoirement annexée des reçu (s) émis suite aux transactions. Chaque reçu devra préciser le ou les nom (s) des utilisateurs et le numéro du QR Code utilisé.
- Le nombre de facture récapitulatif n'est pas limité. Le cumul des factures ne pourra pas excéder le nombre de QR Codes acceptés lors des transactions.
- Sous un délai moyen de 30 jours, après réception de la facture et des pièces justificatives, le règlement sera émis aux socioprofessionnels après visa par l'ordonnateur et l'agent comptable public.
- Les règlements se feront exclusivement par **virement sur un compte en Euro**.

13

Les factures des commerçants devront être parvenues à l'Office de Tourisme de Saint Martin, accompagnées des pièces justificatives, **avant le 30 novembre 2021**.

Les derniers règlements interviendront au plus tard le 31 décembre 2021. A défaut, elles seront rejetées.

ARTICLE 10 : MODIFICATION-ANNULATION

L'Office de Tourisme de Saint Martin se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier, de différer ou d'annuler le programme **I AM SAINT-MARTIN STAYCATION** à tout moment, sans contrepartie, ni dédommagement pour les candidats et participants.

L'Office de tourisme se réserve le droit d'apporter des modifications au présent document, **au plus tard 10 jours** calendaires avant la date limite fixée pour la réception des candidatures. Les candidats devront alors répondre sur la base du document modifié.

ARTICLES 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les socioprofessionnels pourront demander des renseignements complémentaires à :

OFFICE DE TOURISME DE SAINT MARTIN

Service I AM SAINT MARTIN STAYCATION

10, Rue du Général de Gaulle – Marigot – 97150 SAINT-MARTIN

Du Lundi au Vendredi

(Hors Samedis, Dimanches, jours fériés et chômés)

De 09h00 à 17h00

Tel. 0590 77 40 40

pro@iamsaintmartin.org

ARTICLES 12 : ENGAGEMENT

Je soussigné(e)

(nom – prénom)

agissant pour le compte de l'entreprise

(entreprise)

N° de siret :

(n° de siret)

Adresse :

(adresse)

Téléphone :

(Téléphone)

Adresse mail :

(adresse mail)

Souhaite participer au programme **I AM SAINT-.MARTIN STAYCATION** mis en œuvre par l'Office de tourisme de Saint-Martin et reconnaît avoir pris connaissance du règlement valant convention d'engagement et l'accepte sans réserve.

15

Durée : 2 mois – du 1^{er} juillet 2021 au 31 Août 2021

Je joins au présent document obligatoirement :

- Une attestation sur l'honneur qui atteste que l'entreprise est en règle avec ses obligations en matière fiscale et sociale, notamment au regard de la réglementation en vigueur en matière de droit du travail, et vis-à-vis de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (**annexe 8.1**)
- Attestation minimis
- Mon Kbis
- Mon RIB – Compte Euro – au nom de mon entreprise

Pièces facultatives :

- Mon Logo (en format JPEG)
- Mes supports publicitaires

ARTICLES 13 : LITIGE

En cas de litige(s) et à défaut d'accord amiable, toute difficulté relative à l'application des clauses de la présente lettre de commande sera soumise au Tribunal Administratif de Saint-Martin.

Fait le

A Saint-Martin,

Le candidat

(Préciser Nom Prénom et la mention « lu et approuvé »)

L'Office de Tourisme de Saint Martin

La directrice, Aïda WEINUM

ARTICLE 14 : ANNEXE DECLARATIVE DE MINIMIS

Déclaration des aides publiques perçues au titre du règlement relatif aux aides de minimis

Règlement CE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis

Les aides de minimis sont des aides de faible montant, non susceptibles de fausser la concurrence entre les Etats membres de la Communauté européenne. En conséquence elles sont dispensées de l'obligation de notification préalable à la Commission européenne sous réserve que leur montant cumulé ne dépasse pas 200.000 € sur 3 ans.

Pour bénéficier d'une telle aide, l'entreprise (ou le groupe d'entreprises liées*) répondant à la définition du règlement cité ci-dessus, doit recenser l'ensemble des aides relevant du règlement de minimis déjà perçues ou octroyées lors de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices précédents afin d'apprécier sa situation au regard du plafond en complétant le tableau ci-dessous.

Sont considérées comme des aides de minimis, les aides aux investissements, à la formation du personnel, ainsi que les bonifications d'intérêts, les exonérations fiscales ou de charges sociales, etc. relevant de ce règlement et exprimées sous forme d'aide ou d'équivalent-subvention (ESB).

Nom de l'entreprise¹ :

Nom du représentant légal de l'entreprise :

L'entreprise a bénéficié au cours des 3 exercices fiscaux précédents et de l'exercice fiscal en cours d'aides relevant du régime « de minimis »² détaillées dans le tableau suivant et dont le montant total est inférieur à 200 000€.

Intitulé de l'opération	Aide reçue, notifiée ou en cours d'examen, relevant du règlement de minimis	Organisme attributaire	Date de la décision d'octroi de l'aide,	Montant figurant dans la décision de l'aide, ou en cours d'examen
TOTAL :				

Indiquer NEANT si l'entreprise n'a bénéficié d'aucune aide relevant du régime de minimis au cours des 2 exercices fiscaux précédentes et de l'exercice fiscal en cours.

¹ L'entreprise est entendue au sens du règlement communautaire de minimis susvisé.

² La mention du régime de minimis doit être expressément visée (cf. délibération accordant l'aide, convention de subventionnement ou encore courrier de notification).

Je soussigné (e),....., agissant en qualité de représentant légal de l'entreprise , ayant qualité pour l'engager juridiquement, certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent document, une fausse déclaration pouvant entraîner la non recevabilité de la demande.

J'autorise l'Etat à transmettre à la Commission Européenne ainsi qu'à la Collectivité territoriale de Saint-Martin, les données d'identification me concernant et toutes informations relatives au projet.

Date

Signature du représentant légal,

Nom et fonction (Cachet de l'entreprise)



RECEPISSE

Je soussigné (e)

Agissant en qualité de

ATTESTE

Avoir reçu, ce jour, au siège de l'Office de Tourisme de Saint Martin

Le

A

M.

Représentant la société

Pour le dépôt de l'appel à candidature pour le I Am Saint Martin Staycation qui se tiendra du 1^{er} juillet au 31 août 2021.

Fait à Saint Martin le